

J'aimerais vous reporter à l'alinéa 3 du commentaire 100 qui mentionne ce qui suit:

«Urgence», au sens de la présente règle, ne s'applique pas au fond même de la question, mais signifie «urgence du débat», lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement.

Je laisse au gouvernement le soin de décider de l'occasion la plus prochaine que nous aurions de tenir un débat sur ce sujet. Par «occasion la plus prochaine» je ne veux pas dire un laps d'un mois ou la semaine prochaine. Je veux parler de cette semaine-ci, soit demain soit le jour suivant. A mon avis, la Chambre devrait aborder cette question en premier lieu; car la crise du logement est très grave.

M. Bert Leboe (Cariboo): Monsieur l'Orateur, puis-je dire en très peu de mots qu'à notre avis un débat sur cette question est réellement urgent et qu'il faudrait fournir au gouvernement l'occasion de nous dire exactement quels sont ses projets en ce qui concerne l'habitation. Si je dis cela, c'est qu'à mon avis, nous sommes en présence d'un double programme: d'abord la crise du logement, puis les poussées inflationnistes qui sévissent en ce moment dans le pays. Si l'on consacre beaucoup d'argent à l'habitation, cela va provoquer une recrudescence de ces poussées. Nous aimerions que le gouvernement nous dise comment il entend combattre l'inflation découlant de la hausse des prix, tout en répondant aux besoins du logement qui constituent une question de la plus grande importance. Ne serait-ce que sur ce dernier point, il est essentiel, à mon avis, que le gouvernement se prononce et que vous-même, monsieur l'Orateur, ménagiez l'occasion d'un débat, de telle sorte que le gouvernement puisse nous expliquer clairement la manière dont il entend faire face à la situation où il va falloir consacrer beaucoup d'argent à l'habitation sans permettre pour autant aux poussées inflationnistes de continuer à s'exercer.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, si la situation est urgente, c'est que le temps nécessaire pour la rectifier n'est pas bien long, vu que la saison de construction se terminera bientôt et qu'à la fin de l'année, à cause du manque de prévoyance du gouvernement, près de 50,000 familles canadiennes n'auront pas de logis convenable. Il s'agit vraiment d'une crise du logement, car le programme de construction

du gouvernement marche à rebours. En juillet, le Bureau fédéral de la statistique a communiqué au peuple canadien les derniers chiffres à ce sujet. Ce mois-là, le nombre de mises en chantier était de 7 p. 100 inférieur à celui de mai, et de 14 p. 100 inférieur à celui d'août. Les choses vont de mal en pis; la crise est bien proche. Même si le nombre de mises en chantier se maintenait, jusqu'à la fin de l'année, au niveau qu'il a atteint en juillet, plutôt que de décroître comme c'est le cas depuis deux mois, nous n'aurions que 146,000 mises en chantier à la fin de l'année, alors que, comme l'a signalé le Conseil économique du Canada, le strict minimum est de 190,000 mises en chantier.

Il faut donc discuter de cette question aujourd'hui. Le programme du gouvernement n'en est pas un. Je le répète, il fonctionne à rebours. Le nombre des maisons construites diminue d'un mois à l'autre, et à la fin de l'année, 50,000 familles canadiennes seront sans abri. Le gouvernement n'a manifestement aucun programme à offrir. L'opposition a donc le devoir de lui en soumettre—et c'est là son intention—et de lui indiquer les initiatives à prendre pour faire construire les 190,000 maisons par an qui représentent, d'après le Conseil économique du Canada, le strict minimum. Il faudrait donc, sans perdre de temps, entreprendre immédiatement un débat sur le logement.

M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, vous nous avez priés, au début de la discussion, de limiter nos observations à l'urgence du débat sans les faire porter sur le sujet lui-même. Pourtant, tous les orateurs qui ont profité de l'article 26 du Règlement pour prendre la parole ont, bien entendu, discuté et souligné la pénurie de logements dans notre pays. J'ai assez d'honnêteté intellectuelle pour admettre que le Canada connaît à l'heure actuelle une pénurie de logements, mais contrairement aux déclarations hypocrites que je viens d'entendre, surtout celles du chef du Nouveau parti démocratique, je me rends compte que notre pays est régi par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et que, d'après la constitution du Canada, l'habitation relève des provinces. Bien que les socialistes préconisent un statut particulier pour une partie du pays mais non pour une autre, ils attribuent sans scrupules au gouvernement fédéral l'entière responsabilité de la pénurie d'habitations, refusant ainsi de reconnaître la compétence des provinces dans ce domaine.

[M. Langlois (Mégantic).]